



Model Club Du Val d'Europe MCVE.FR

Règlement intérieur MCVE V1.1

Index

1	Préambule.....	2
2	Adhésion et réunions.....	2
3	Manquement au règlement intérieur.....	3
4	Assurance.....	3
5	Accès et usage des équipements.....	4
5.1	Règles générales d'accès.....	4
5.2	Règles générales d'usage.....	5
5.3	Règles piste TT.....	6
5.4	Règles piste électrique.....	7
5.4.1	Planning.....	7
5.4.2	Règles.....	7



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

1 Préambule

Le MCVE est une association sportive qui a pour but la pratique et la promotion des activités de modélisme en matière de voiture radiocommandées et est affilié à la F.V.R.C. (Fédération de voitures radiocommandées).

Animé par un bureau de bénévoles, chaque membre est responsable de la bonne marche du club et met ses compétences au service des autres.

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le présent règlement intérieur a pour but de définir un certain nombre de règles élémentaires nécessaires au bon fonctionnement du club dans un esprit de bon sens, de pratique en bonne entente et savoir vivre.

Le présent règlement est réputé être connu de tous en étant publié sur le site internet du club.

L'adhésion au club implique son respect dans son intégralité et vaut pour acceptation du règlement intérieur ainsi que des règlements régissant la pratique du modélisme radiocommandé et disponibles sur le site internet de la FVRC.

Les membres sont tenus de faire observer le règlement

2 Adhésion et réunions

- L'assemblée Générale a lieu une fois par an et donne lieu à l'élection du bureau annuel.
- Le prix des cotisations est décidé par ce bureau.
- Lors l'assemblée générale, les membres peuvent donner leur avis sur la conduite du MCVE ainsi que suggérer des hypothèses d'amélioration.
- Le bureau peut aussi convoquer les membres du club à des réunions ordinaires ou extraordinaires par mail de préférence ou a défaut par téléphone.
- Les membres sont tenus d'assister à ces réunions.
- Les membres sont tenus d'informer le bureau de tout changement d'adresse, téléphone et mail pouvant intervenir durant l'année.
- L'adhésion vaut pour l'année calendaire.



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

3 Manquement au règlement intérieur

La non observation des règlements peut entraîner, de la part du bureau, des sanctions dont la mise en application est alors immédiate.

Selon la gravité des faits, elles peuvent entraîner :

- L'avertissement
- L'interdiction d'utiliser les équipements
- La radiation de l'adhérent

Tous les membres sont responsables personnellement de leurs actions et ne peuvent en aucun cas imputer leurs fautes à une quelconque autorité.

Toute radiation du club sera définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement.

4 Assurance

De part son affiliation à la fédération F.V.R.C et en tant qu'Association Sportive, le MCVE souscrit chaque année un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, les dommages liés à son activité associative et la valeur des biens mobiliers et immobiliers qu'il possède ou loue à des tiers ou encore exploite.

Ce contrat est à disposition en ligne sur le site internet pour tous les membres qui désireraient le consulter.

Chaque participant aux activités dispose, après paiement de sa cotisation et émission de sa licence FVRC, d'une responsabilité civile incluse dans le contrat d'assurance souscrit par la Fédération FVRC.

Il couvre tous les dommages provoqués lors de la pratique de l'objet du MCVE, même par non- respect des règles et usages de l'activité ou par un acte grave, voire délibéré, d'un tiers.

S'il souhaite être mieux protégé et mieux remboursé en cas d'accident, chaque membre du MCVE pourra en plus souscrire à titre personnel, auprès de son assureur, un contrat complémentaire Individuel Accident, ou de la Fédération FVRC (garantie IA+ sport de la MAIF) en cochant la case correspondante de la fiche d'adhésion.

- Tout licencié F.V.R.C est donc assuré sur les sites.
- Toute personne pratiquant non licenciée n'est pas assurée.
- L'association décline toute responsabilité en cas d'accident.
- La licence FVRC est obligatoire pour tout adhérent.



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

5 Accès et usage des équipements

5.1 Règles générales d'accès

- La convivialité, le savoir vivre, le calme et la propreté sont demandés tant aux membres qu'aux visiteurs.
- Les véhicules personnels devront être garés convenablement sur les parkings réservés à cet effet, le MCVE déclinant toute responsabilité pour ces véhicules en stationnement.
- L'accès aux pistes est réglementé, réservé aux membres du club, ou sur invitation.
- Afin de venir découvrir l'activité, il est possible d'obtenir une invitation pour pratiquer sur un des sites une seule journée par an. L'invitation est à demander auprès du président et est nominativement enregistrée.
- L'accès aux équipements est parfois ouvert au public. Les spectateurs ne doivent en aucun cas pénétrer sur la piste et l'intérieur des stands pour des raisons de sécurité. Ils devront se tenir aux abords délimités. Les membres du MCVE et les spectateurs sont responsables de leurs enfants. Les animaux doivent être impérativement tenus en laisse. Toute personne n'étant pas inscrit au club ou n'ayant pas une licence FVRC (accompagnateurs) ne pourra pas être dans les stands ainsi que sur les circuits (pas de ramasseur non licenciés).
- Le respect de l'environnement est demandé, les déchets devant être placés dans les poubelles et l'emplacement nettoyé après usage.
- La reproduction des cartes club, des clefs ou la transmission de codes de cadenas ou d'accès est strictement interdite sous peine d'exclusion immédiate et définitive.
- Il est expressément demandé aux membres d'avoir une attitude et un comportement de prudence et de sécurité lorsqu'ils sont amenés à se déplacer à pied sur les pistes.
- Le port de la carte licence FVRC nominative autour du cou, est obligatoire.
- Ne pas traverser une piste sans s'être préalablement assuré qu'aucun modèle radiocommandé ne soit lancé à grande vitesse ou n'arrive.



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

5.2 Règles générales d'usage

- Il est impératif de consulter le tableau de fréquences et s'y inscrire avant toute mise en marche des émetteurs radio, ceci afin d'éviter des interférences avec les autres pilotes.
- L'affichage de la fréquence ou à minima la coordination entre pratiquants présents est nécessaire, même en 2,4Ghz.
- La pratique de l'activité doit se faire dans un esprit de courtoisie et camaraderie tant pendant les entraînements que durant les compétitions.
- Le respect et l'aide apportée aux débutants vont sans dire.
- Il est impératif de respecter le sens de circulation des pistes, de ne pas couper, de ne pas mécaniser, de ne pas s'arrêter sur la piste, même pendant les entraînements.
- Toute collision volontaire est interdite, ainsi que tout renfort hors norme à l'avant de la voiture, sous peine de sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Afin d'éviter tout accident, il est nécessaire d'avertir à haute voix l'endroit où un modèle peut être tombé en panne avant d'aller le ramasser.
- Il est conseillé de ne pas dépasser 10 véhicules circulant simultanément sur une piste.
- Les pilotes doivent impérativement piloter leurs voitures depuis un podium ou tout endroit désigné par un responsable.
- Si vous débutez, patientez quelques minutes et attendez que la piste soit libre avant de vous lancer. N'hésitez pas à demander conseil aux pratiquants aguerris du club qui se feront un plaisir de vous répondre.



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

5.3 Règles piste TT

- La piste TT « le Bertin » à Voulangis est en accès permanent. Il est néanmoins nécessaire de préserver le voisinage la nuit en respectant la législation sur le tapage nocturne.
- Terrain privé et implanté en zone agricole, la piste de TT ne peut pas être légalement raccordée en électricité, eau, téléphone et il ne peut être y construit de locaux. Seule la structure tubulaire du podium est tolérée sans qu'il soit possible de le recouvrir contre les intempéries. Ces contraintes doivent être comprises et acceptées.
- L'entretien et la mise en œuvre de la piste est à la charge du club et donc de la responsabilité de tous ses adhérents ; La coopération et l'entraide des membres lors de ces travaux sont essentielles pour que l'activité perdure.
- La piste peut être fermée à n'importe quel moment pour des raisons de sécurité ou lors d'opérations de maintenance.
- Les pilotes sont priés de laisser descendre les membres du podium avant d'y accéder eux même et ne doivent pas courir sur celui-ci ni se pencher.
- Ne pas marcher sur la rampe grillagée d'entrée au stand.
- Ne pas jeter ses mégots et déchets en dehors de la poubelle.
- Le terrain sèche habituellement rapidement selon les saisons en 24 ou 48h. Éviter néanmoins de laisser des ornières en ne roulant pas dans la boue si le terrain est encore détremé par endroits car une fois sec, c'est à la pioche qu'il faut reniveler.
- Penser à brouiller l'affichage du code quand le cadenas est ouvert afin que les badauds ne le relèvent pas ni ne l'emprunte.
- Le dernier quittant le terrain doit refermer le portail avec le cadenas.
- Il est demandé que le dernier emmène aussi le contenu de la poubelle afin que le vent ne le répande pas.
- Si un souci non réglable était constaté, ne pas hésiter à le signaler aux membres du bureau ou encore faire éventuellement gentiment la police (non-membres ayant pénétré, port de la licence, non respect des règles ci-dessus, vol du cadenas, etc...)



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

5.4 Règles piste électrique

5.4.1 Planning

- L'accès au complexe tennistique SAN de Bailly Romainvilliers est régi par une convention le limitant l'accès au dimanche après midi en dehors des congés scolaires.
- Durant les congés scolaires, l'accès est toléré pour les membres habitués mais l'absence de responsable nécessite qu'il soit contacté immédiatement en cas de problème. Les non-membres et non-licenciés ne peuvent être admis dans ces créneaux.
- Les horaires d'ouverture vont de 14h (installation des pistes) à 17h30 (rangement de la piste) afin de libérer la salle pour 18h maximum.
- Le planning des week-ends d'ouverture est disponible sur le site internet du club, la salle multisports pouvant être utilisée pour d'autres rencontres ponctuelles il convient de le consulter régulièrement.

5.4.2 Règles

- Le port de baskets est exigé dans l'enceinte du gymnase. Les accompagnatrices ne pourront pénétrer en talons aiguilles ou autres semelles rigides.
- L'ouverture de la salle est réalisée par l'un des responsables du club désigné la semaine précédente. Ceci ne signifie pas que c'est à la charge du responsable d'installer seul la piste, la participation de tous au montage et démontage étant requise.
- Chaque membre s'entraînant sur le complexe s'engage a minima à :
 - aider au montage et/ou démontage du circuit.
 - ranger les bancs.
 - couper le moteur du compresseur.
 - vider les poubelles.
 - ramasser les divers déchets dans les stands.
 - fermer les placards
 - s'assurer de la fermeture des portes d'accès
 - remettre les rails en place après un accident
 - Etc....
- Pour des raisons de sécurité et circulation, au moment de l'installation du circuit, il est impératif de laisser une ligne de stand partant du mur à gauche de l'entrée et allant jusqu'au premier trait noir des terrains de badminton.
- Il est préconisé d'organiser le circuit de drift à l'intérieur du périmètre face aux stands et délimité par les lignes blanches.
- La répartition et l'adaptation des surfaces en fonctions du nombre de membres présents dans chaque discipline est du ressort du responsable de salle sur place et doit s'effectuer dans un esprit d'ouverture et de conciliation.



Model Club Du Val d'Europe

MCVE.FR

- Lors de la pratique du Drift, il est fortement déconseillé d'utiliser le circuit DTM et réciproquement, ceci afin d'éviter des accrochages malheureux. Il est impératif de respecter tous les pilotes présents sur le circuit, les plus rapides devant faire attention aux autres.
- L'aménagement intérieur des 2 circuits reste au libre des choix des membres pratiquants la discipline (DTM ou Drift), il doit être pris en compte qu'il faut que tous les utilisateurs puissent rouler dans de bonnes conditions, certains membres ayant du matériel muni de moteurs de faible puissance, le tracé devant leur permettre d'évoluer à leur rythme.
- Le système de piste « Road Rails © » modulaire mis à disposition, nécessite de solidariser les rails entre eux afin d'éviter qu'ils ne soient déplacés au milieu de la piste lors de chocs. Des vis plastiques noires de fixation rapide ainsi que des vis métalliques munies de papillons sont à disposition à cet effet. Si ces moyens ne sont utilisés et le balisage de la piste est déplacé lors d'un choc, le membre qui en serait à l'origine s'engage à le remettre en place immédiatement.